DE LA FORME ET DE LA COMPOSITION

DES

CHANSONS DE GESTE

PAR

CAMILLE PELLETAN

1

DE LA PROSORIE

CHAPITRE PREMIER. - DE LA LAISSE

I. Les chansons de geste sont composées de tirades formées de vers en nombre variable, ayant la même assonance ou la même rime, et appelées laisses.

II. Primitivement la distinction des laisses a sa raison d'être dans le sujet comme dans la prosodic. Chaque laisse forme une division naturelle du récit.

III. Les laisses, courtes à l'origine, s'allongent, soit par le développement intérieur de chacune d'elles, soit par la suture de deux ou plusieurs laisses d'abord distinctes.

CHAP, H. - DE L'ASSONANCE ET DE LA RIME.

- I. La rime n'est qu'une assonance plus complète. Le passage de l'une à l'autre est fatal.
- II. L'assonance subit un double mouvement : mouvement vers la rime, mouvement vers les assonances faciles. Ce second mouvement amène, comme dernière forme de l'asso-

nance, des poëmes formés en général de très-longues laisses, et à peu près entièrement composés sur deux ou trois assonances très-aisées.

III. On reconnaît la tendance vers la rime, dans les poëmes assonancés, et jusque dans la Chanson de Roland. En effet, dans une même laisse assonancée, les rimes semblables s'accouplent et se groupent: — les assonances constituées par une même voyelle forment, suivant la nature des consonnes qui suivent, des groupes d'assonances diverses occupant des laisses distinctes. — Dans certaines laisses, certaines rimes tendent à absorber les autres. Ce sont le plus souvent celles qui terminent le premier vers de ces laisses. — Il existe, dans nos plus anciens textes, des rimes déjà constituées.

IV. La rime apparaît graduellement. Les strophes assonancées sont rimées, soit sur une des rimes que comporte leur assonance, soit sur une rime d'un mouvement connu et facile. Chaque rime correspond à une forme grammaticale, temps de de verbe ou suffixe, qu'il est aisé d'amener à la fin du vers. — Elle présente, suivant les époques, des caractères différents.

CHAP. III. - DU METRE.

I. On trouve dans un poëme trois mètres différents:—
le décasyllabe avec césure au quatrième pied, le même avec
césure au sixième, l'alexandrin. — On peut les considérer
comme composés chacun de deux vers de quatre ou six pieds,
dont les seconds riment ou assonnent seuls.

II. Certains poëmes présentent à la sin de la laisse un petit vers de six pieds. — Ce mètre doit être très-ancien et a dû

disparaître dans un certain nombre de chansons.

III. La substitution du vers de douze pieds au vers de dix, se fait par vers isolés d'abord, puis par laisses, et enfin par portions de poëmes. — Elle est facilitée par la césure au huitième pied de certains décasyllabes, césure dont l'harmonie a choqué l'oreille assez tôt.

П

DU STYLE

CHAP. IV. - DES VERS-FORMULES.

I. On retrouve, dans les chansons de geste, des types généraux de vers ou même des vers entiers répétés plusieurs fois.

II. Parmi ces vers, les uns se retrouvent dans tous les poëmes, modifiés légèrement suivant la rime et le mètre, chaque fois que l'occasion de les employer se présente. — D'autres sont spéciaux à des groupes de poëmes, à certaines gestes. — D'autres sont spéciaux à certaines chansons.

CHAP. V. - DU STYLE EN GENERAL.

I. Les descriptions et les portraits, rares au début, prennent, dès la seconde période des chansons de geste, de grandes dimensions. — En général, ces descriptions portent sur les mêmes objets, et sont faites dans des termes analogues, dans les différents poëmes.

II. Le dialogue tient peu de place dans les premières chansons de geste. — On le voit plus long, plus important et plus habilement traité, à mesure qu'on examine des poëmes plus

récents.

III. Le style des chansons de geste est simple et direct. — On n'y trouve presque pas de réflexions générales d'abord. Ce n'est que dans les poëmes de la seconde époque qu'elles deviennent fréquentes. — On n'y trouve presque jamais de comparaisons.

IV. Le récit des chansons de gestes est impersonnel. L'auteur n'y paraît d'abord qu'au début, pour annoncer le poëme. Plus tard, il se montre de plus en plus, soit dans les formules courantes du récit, soit dans des vers par lesquels il l'interrompt pour se recommander à la générosité du public, pour annoncer la suite, etc.

CHAP. VI. - D'UN GENRE SPÉCIAL DE LAISSES.

1. Il y a, dans les chansons de geste, des groupes de laisses coulées dans le même moule, et exprimant des faits ou des idées analogues dans des termes analogues, afin de produire un effet poétique.

II. On les trouve surtout dans les chansons les plus an-

ciennes.

III. Quelques-unes des laisses de ces groupes ont été quelquefois, ou soudées ensemble, ou réunies à la laisse qui précède ou qui suit.

CHAP. VII. - DES RÉCITS DE COMBAT.

1. On trouve les récits de combat précédés, dans les poëmes les plus anciens, de descriptions des préparatifs ou de certaines formules, qui leur donnent plus de solennité.

II. Les récits de combat sont d'abord à peu près entièrement composés d'une suite de combats singuliers, dont chacun occupe une laisse. Les descriptions vagues et générales de l'aspect général de la bataille y prennent de plus en plus d'importance, et arrivent à les constituer à peu près exclusivement.

CHAP. VIII. - DES PRIÈRES ET DES SONGES

I. Les « prières » et les « songes » des héros des chansons de geste offrent un caractère spécial à ces poëmes.

II. Les prières, d'abord courtes, deviennent vite excessivement longues et fréquentes.

II

DU MÉLANGE DES VERSIONS ET DES FORMES DIFFÉRENTES

CHAP. IX. - DES LAISSES DOUBLES.

I. On rencontre, dans les chansons de geste, des répétitions fréquentes qui ne peuvent tenir, ni à un procédé littéraire,

ni à une intention d'effet poétique, et qui ne sont pas des variantes entre lesquelles le jongleur choisissait. Ce sont donc des rédactions différentes admises par mégarde.

II. Elles ont deux sources : les unes proviennent des différentes manières dont on peut rimer une laisse assonancée, ou en modifier l'assonance; les autres expriment des traditions différentes, des versions différentes du récit.

III. Les laisses une fois admises l'une à côté de l'autre, des développements différents ont rendu la répétition moins complète et moins choquante.

IV. Fréquentes dans certaines chansons, surtout dans les plus anciennes, elles ne paraissent pas exister dans quelques autres poëmes.

CHAP. X. — DES AUTRES TRACES DE RÉDACTIONS DIFFÉRENTES DANS LES CHANSONS DE GESTE.

I. Les descriptions, prières, dialogues, etc., portent souvent le caractère d'interpolations postérieures.

II. Cette présomption est confirmée par la comparaison du texte rajeuni de la chanson de Roland, avec le texte primitif, de laisses primitives, avec les laisses remaniées à côté desquelles elles ont été conservées dans beaucoup de poëmes, et des laisses dont nous avons parlé au chapitre VI entre elles.

IV

COMPOSITION DES CHANSONS DE GESTE

CHAP. XI. - ORIGINE DES CHANSONS DE GESTE.

I. Les chansons de geste dérivent de cantilènes du neuvième et du dixième siècle, soudées ensemble.

II. En effet, les chansons populaires ont conservé, en France, des règles prosodiques et des caractères littéraires, d'où l'on peut dériver la prosodie et le style des chansons de geste. — Et différentes raisons portent à croire que les règles de versification des chansons populaires ont peu changé.

III. D'autre part, les plus anciens de nos poëmes sont évidemment dus à la réunion de fragments différents, souvent très-mal soudés, et dont quelques-uns ont conservé le caractère et l'apparence de chansons populaires.

CHAP, XII. - DES MODIFICATIONS QU'ONT SUBIES LES CHANSONS DE GESTE.

I. Les chansons de geste forment une littérature récitée, bien plus qu'une littérature écrite.

II. Les plus anciennes, parmi celles qui ne sont pas signées, ont gravé des traces de remaniements, et de remaniements qui, au lieu de porter sur l'ensemble, se bornent à une partie du poëme, une laisse, quelques vers.

III. Très peu portent un nom d'auteur authentique, et pour celles-ci mèmes l'auteur n'a été qu'un remanieur.

IV. Un grand nombre de chansons de geste sont plutôt des romans que des épopées. Parmi celles-ci on ne trouve généralement pas les traces de remaniements que nous avons signalées dans les autres.

Chaque élève publiera les positions de sa thèse isolément et sous sa responsabilité personnelle.

(Règlement du 10 janvier 1860, art. 7.)